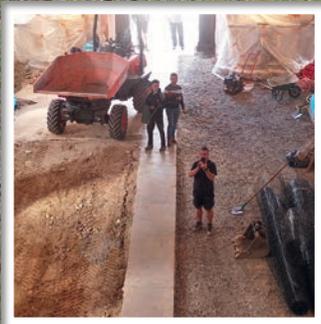
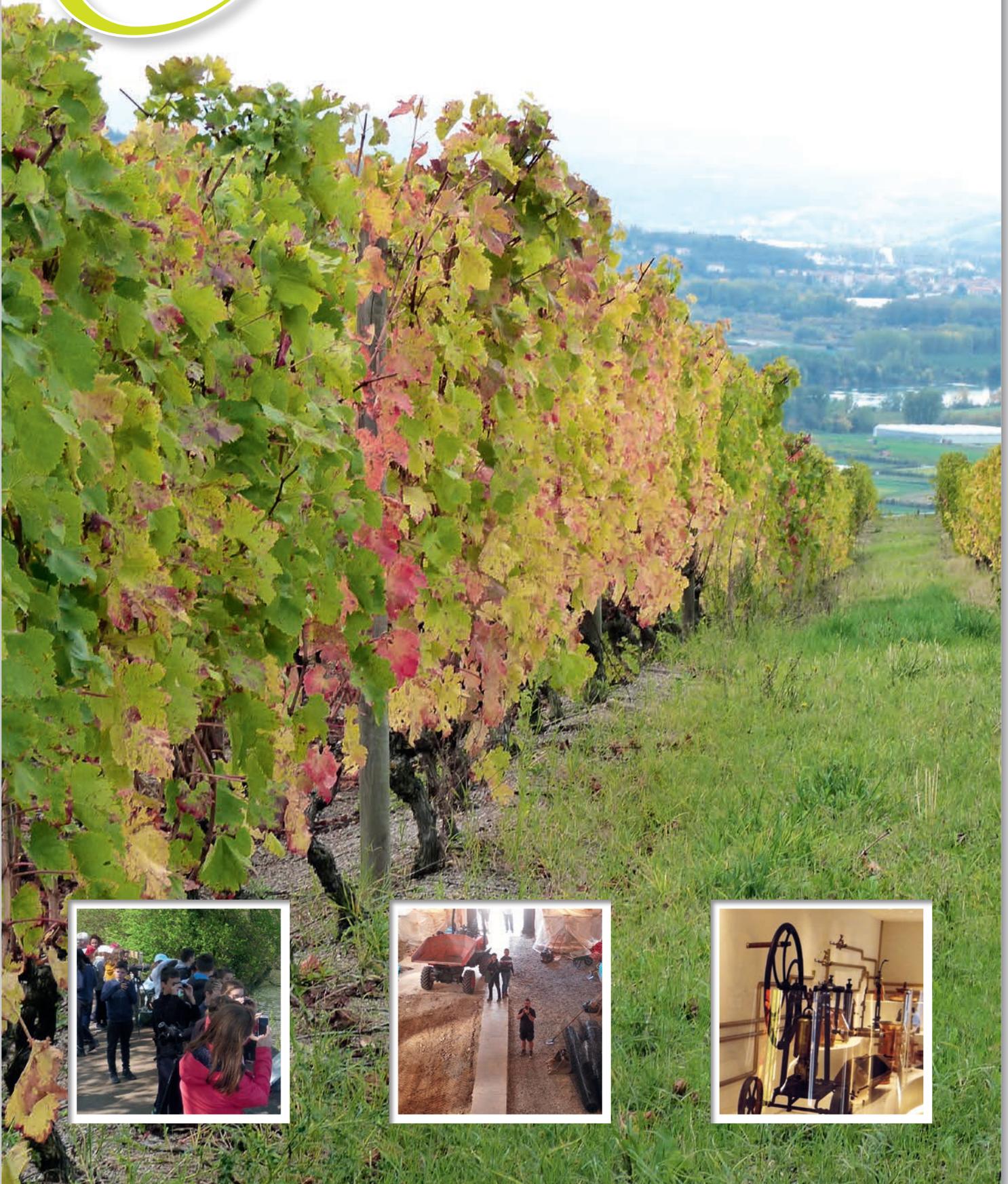


LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE

# Ampuis.comm

OCTOBRE 2020



# Biodiversité



## L'association Rives Nature :

au service des 153 communes  
des Rives du Rhône et de la biodiversité !

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR), dont la commune d'Ampuis fait partie, a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre d'un document de planification : le **Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des Rives du Rhône**. Ce document de planification sert de cadre de référence pour les questions d'organisation d'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement et de biodiversité.

Sur ce dernier point, les élus du Scot des Rives du Rhône sont conscients de leurs responsabilités en matière de biodiversité. C'est pourquoi ils ont initié, dès 2010, la création d'un réseau de veille écologique qui réunit plusieurs fois par an les principaux acteurs locaux de l'environnement. Les travaux menés par ce réseau ont permis de mieux identifier et prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement et de planification.

**En 2019, les élus ont souhaité consolider cette démarche et passer un cap en créant "Rives Nature"**. Association parapublique sous maîtrise des collectivités et adossée au SMRR, Rives Nature a pour principale mission :

- 1) la centralisation des données de biodiversité pour la rendre disponible et accessible,
- 2) une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements,
- 3) la sensibilisation et la formation à la biodiversité et à ses enjeux.

Cet outil mutualisé va permettre de mieux accompagner les acteurs locaux sur le terrain en matière de biodiversité, aller plus loin dans la mise en réseau des acteurs, la connaissance et préservation de la biodiversité, et initier des coopérations innovantes dans les secteurs de l'habitat, l'agriculture, l'industrie.

**Au regard des nombreuses actions et projets que le territoire porte et ambitionne de porter pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans nos politiques d'aménagement, les Rives du Rhône viennent d'être labellisé**

« Territoire Engagé pour la Nature ».



Le label TEN vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions concrets, réalistes et adaptés aux enjeux du territoire, afin de mettre fin à la perte nette de biodiversité. En devenant un Territoire Engagé pour la Nature (TEN), les Rives du Rhône montre à ses citoyens que la biodiversité est un sujet important dans lequel les collectivités s'impliquent et investissent sur l'avenir.

TEN, Scot, SMRR... beaucoup d'acronymes dans cet article, mais le plus important à retenir, et c'est d'ailleurs ce que la crise sanitaire que nous vivons actuellement nous a montré, c'est que **la biodiversité et la nature sont indispensables à notre bien-être. Protéger la nature, c'est nous protéger nous-mêmes.**

La commune d'Ampuis pourra être amenée à travailler avec Rives Nature sur les actions de sensibilisation à l'environnement ou de l'accompagnement sur les projets d'aménagements par exemple. Rives Nature vous tiendra au courant, ce n'est que le début de l'aventure ! En attendant, vous pouvez faire un tour sur le site internet :

[www.rives-nature.org](http://www.rives-nature.org)

Protéger la nature,  
c'est nous protéger nous-mêmes !



Blotti aux pieds des Coteaux, dans une courbe du fleuve, subsiste un petit trésor du patrimoine naturel rhodanien : l'île du Beurre. Le site, dont le paysage témoigne de ce qu'était le Rhône avant son aménagement, est façonné de milieux naturels propices au maintien d'une faune et d'une flore remarquables.

**Le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre** veille depuis plus de 30 ans à la préservation de ce site d'exception et propose, tout au long de l'année, des sorties et activités de découverte. La programmation variée permet d'assouvir la curiosité des petits comme des grands : Soirées Castor, Rencontre avec le Héron, Jouets de la nature, Découverte des habitants de la mare, Traces et indices et bien d'autres activités encore !



#### Renseignements et informations :

Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre,  
1 route de Lyon - 69420 TUPIN ET SEMONS

Tél. 04 74 56 62 62

site Internet [www.iledubeurre.org](http://www.iledubeurre.org).

Retrouvez nous sur Facebook en accès libre !



## Collecte des déchets – les bonnes pratiques

La collecte et le traitement des déchets ménagers est l'une des compétences obligatoires des collectivités locales. Sur le territoire de Vienne-Condrieu Agglomération, un règlement de collecte précise les obligations de la collectivité, mais aussi celles des usagers.

### RAPPEL DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT :

#### 1) Les catégories de déchets

**1.a Les ordures ménagées résiduelles :** déchets restants après les collectes sélectives, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux.

**Ne sont pas compris dans cette catégorie et ne doivent donc pas être déposés dans les bacs des déchets ménagers :**

- Les déblais, gravats et débris provenant des travaux, de toutes natures, publics et particuliers.
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux.
- Les déchets spéciaux (déchets radioactifs, produits inflammables, cendres de bois...).
- Les déchets verts (tontes, élagages, feuilles, terreaux...).
- Les excréments, déjections animales, cadavres et résidus de l'élevage et de la chasse.
- Les déchets valorisables.

**1.b Les déchets valorisables :** ils font l'objet d'une collecte spécifique dans le but d'une valorisation matière. Le respect des consignes de tri est essentiel pour l'efficacité du recyclage.

**La fraction recyclable comprend :**

- Les emballages correctement vidés de leur contenu : Les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les emballages en aluminium, les cartonnettes et les emballages en acier.
- Les papiers, journaux, magazines
- Le verre

#### 2) Gestion des bacs

La fourniture des bacs est assurée par l'Agglo, il est inutile d'acheter son propre bac. Les bacs attribués individuellement restent propriété de la collectivité, en cas de déménagement ou de vente immobilière, le bac doit rester dans l'habitation ou être restitué.

#### 3) Présentation des bacs à la collecte

Les bacs doivent être présentés en bordure de voie publique les jours de collecte, puis rangés sur la propriété privée après la collecte.

La collecte des déchets doit se faire sans gêne particulière, le long des voies de circulation. Les arbres, les haies et arbustes doivent être correctement élagués par les propriétaires afin de permettre le passage des véhicules de collecte.

**Bonne pratique =**

- Connaître son jour de collecte (tous les mardis).
- Sortir le bac la veille au soir du jour de collecte et le rentrer après collecte

**Attention : il est interdit de laisser son bac en permanence sur la voie publique (sauf dérogation).**

#### 4) Vérification du contenu des bacs et dispositions en cas de non-conformité

Les agents de collecte de Vienne-Condrieu Agglomération et de ses prestataires sont habilités à vérifier le contenu des bacs.

Si le contenu des bacs n'est pas conforme aux consignes de tri (guide du tri, site internet, autocollants apposés sur les bacs...) les déchets ne seront pas collectés.

Ces vérifications pourront porter sur l'ensemble des récipients de collecte (bacs à ordures ménagères, bacs de collecte sélective...). L'utilisateur devra extraire les erreurs de tri des bacs, qu'il présentera à la collecte suivante. En aucun cas, les bacs ne devront rester sur la voie publique.

#### 5) Entretien des bacs

Les bacs cassés (cuve, couvercle, roulettes) peuvent être réparés ou remplacés. Le lavage des bacs et le nettoyage des locaux abritant les bacs est à la charge de leur usager.

**Bonne pratique =**

- Contacter le service environnement pour toute demande de réparation de bac.
- Laver son bac au moins une fois par an.
- Ne pas jeter d'ordures ménagères en vrac, utiliser des sacs.

**Attention aux incendies : pas de cendres chaudes (cheminée, barbecue) dans les bacs !**

**Souhaitant avoir un village toujours plus accueillant, nous vous rappelons que le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les mardis matin.**

**En conséquence, il est possible de sortir les bacs le lundi soir après 17h et de les rentrer le plus vite possible. Le mercredi matin, aucune poubelle ne devrait être visible sur les routes et chemins de la commune.**

**De même, une semaine sur deux, le jeudi, (calendrier à votre disposition à la mairie) c'est le ramassage des poubelles jaunes. Elles peuvent être sorties dès le mercredi à 17h et doivent être rentrées le jeudi.**

**Nous souhaitons avoir un village propre et accueillant, alors agissons tous pour le bien-être de chacun.**

**"PENSEZ À VOS VOISINS !**

*Si votre voiture est stationnée dans une rue étroite et ne permet pas le passage du camion de ramassage des ordures, tous les bacs de la rue ne seront pas ramassés !"*

## Halte aux cartons bruns dans les conteneurs de tri papiers !

Avec l'augmentation des ventes en ligne et la livraison à domicile, nous produisons plus d'emballages type « cartons bruns » dans nos foyers !

### Les papiers sont recyclés grâce à un procédé simple...

... récupérer les fibres de cellulose qui les composent pour en faire une nouvelle matière première. Cette matière première est consommée par les papetiers pour redevenir du papier (journal, écriture...) ou d'autres produits comme des produits d'hygiène (essuie-tout...), des papiers d'emballage, enveloppes ou encore des matériaux d'isolation.

### Pourquoi cela pose problème de déposer les cartons bruns dans les conteneurs bleus d'apport volontaire dédiés aux papiers ?

#### Les cartons bruns sont des indésirables dans la filière de reprise des papiers

Vienne-Condrieu Agglomération dispose d'un contrat de reprise qui privilégie la proximité avec une filière 100% française. Nos papiers sont ainsi repris par un papetier français situé dans les Vosges. Or, les cartons bruns sont des indésirables qui dégradent la qualité du produit fabriqué. Si nos papiers comprennent trop d'indésirables comme les cartons bruns, ils sont refusés, ce qui pénalise le bilan environnemental de la filière ainsi que le coût pour l'agglomération.

#### Les cartons obstruent les bouches d'entrées des conteneurs.

Les cartons, de par leur volume, obstruent les entrées des conteneurs et empêchent de déposer davantage de papiers.

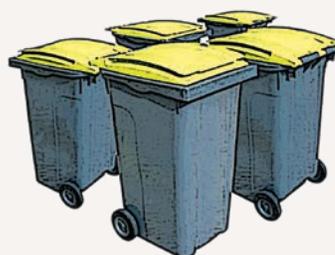
## Que faire ?

**LES GRANDS CARTONS BRUNS** : sont à déposer pliés en déchèterie



Déchèterie

**LES PETITS CARTONS ET CARTONNETTES** : sont à déposer dans les silos emballages ou les bacs jaunes



**TOUS LES AUTRES PAPIERS** : sont à déposer dans les conteneurs bleus "papiers"

### Tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux  
Magazines



Publicités  
Prospectus



Enveloppes  
Papiers



Catalogues  
Annuaire



Courriers  
Lettres



Livres  
Cahiers



**Merci pour votre geste,** le recyclage progresse !

**Actuellement 66% des papiers produits en France sont recyclés !**

**1 tonne de papier recyclé équivaut à 3 à 5 tonnes de bois économisé !** La production de papier recyclé économise aussi environ 90% d'eau et réduit de moitié l'énergie nécessaire à la fabrication du papier !

**Ouverture** de la déchèterie d'Ampuis Verenay, rue du Stade

<b>Samedi</b>	8h30 à 12h	14h à 18h30
<b>Lundi</b>		
<b>Mardi</b>	14h à 18h30	
<b>Mercredi</b>		
<b>Jeudi</b>		
<b>Vendredi</b>		

# Les travaux

## L'église Saint-Baudille d'Ampuis

Comme vous avez pu le constater, notre église est fermée depuis la mi-août et le restera jusqu'à la dernière semaine d'octobre. La raison de cette fermeture est la réfection complète du sol qui était en très mauvais état : l'ancienne dalle avait été recouverte d'une résine étanche qui ne lui permettait pas de respirer. En conséquence, l'humidité a provoqué, au cours des années, des fissures et des soulèvements du sol. Par ailleurs, au niveau de l'hôtel de la Vierge, à droite du transept, le sol avait été fragilisé suite aux travaux des galeries de chauffage, provoquant des affaissements et une détérioration des marches en marbre. On a également constaté des remontées d'humidité au bas des murs.

Ce sont donc d'importants travaux qui sont en cours. Toute la surface du sol a été creusée à une profondeur de 90 cm en préservant l'allée centrale où se trouve la sépulture de nombreux prêtres. C'est par couches de 15 cm que le sol a été remblayé et compacté à chaque fois, en terminant par une couche de béton armé dont la couleur, gris français, sera plus en harmonie avec le monument.

L'hôtel de la Vierge a été déposé et les marches refaites.

Nous profiterons des échafaudages pour nettoyer les parties hautes de l'église inaccessibles autrement, ainsi que les vitraux.

Le mobilier sera remplacé la dernière semaine d'octobre et l'église ré-ouverte pour les fêtes de la Toussaint.





**Puis, en novembre, le relevage complet de l'orgue va commencer.** Après un appel d'offre auprès de professionnels, c'est Monsieur Christophe Cailleux, facteur d'orgue à Huningue (68), qui a été retenu. Monsieur Cailleux (société Organotech), connaît bien notre région pour avoir travaillé sur des chantiers à Lyon et en Ardèche. Il connaît et apprécie aussi notre orgue Merklin qu'il souhaitait pouvoir restaurer un jour.

C'est un chantier important qui commencera cette fin d'année. Il comprendra principalement le démontage, avec l'inventaire de la tuyauterie, et le nettoyage. La partie électrique sera refaite à neuf, le poumon sera restauré, le sommier refait à neuf, la console nettoyée et le câblage remplacé ainsi que les peaux des vents. Enfin, l'ajout d'un prestant 4 et d'un plein jeu pour l'amélioration sonore de l'instrument.

Puis, ce sera le remontage et l'accordage. Nous pourrons apprécier, vers la fin de l'été 2021, le nouveau répertoire musical de ce fabuleux instrument qui agrémentera nos manifestations culturelles et culturelles.

Nous profitons de cette information pour remercier toutes les personnes qui ont généreusement participé à la souscription pour la rénovation de l'orgue, via la Fondation du Patrimoine.

**Le livre « Église Saint-Baudille Ampuis » est toujours en vente au Tabac-Presse.**



# Les travaux

## Différents travaux ont été réalisés sur la commune au cours de l'été



- Le skate-park a été déplacé vers le site de la traîlle et **20 places de stationnement** ont été ajoutées pour étendre le parking existant.



- Des **barrières** ont été posées sur les trottoirs de l'avenue de la gare pour redonner l'usage du trottoir aux piétons.



- Des **terrains de baskets** ont été tracés dans la cour de l'école, à la demande de l'AVSR.
- Réfection du chemin des sables.



# Jeunesse...

Groupe Scolaire

## L'école maternelle

compte pour cette rentrée 2020,  
83 élèves répartis sur 3 classes.

Nous attendons une arrivée supplémentaire pour Novembre.

- **Corinne Bouvant** en PS/MS + direction 28 élèves
- **Virginie Gaona** PS/MS/GS 28 élèves
- **Christine Maury** en PS/MS/GS 27 élèves

Les ATSEM sont :

**Jocelyne Lafoy, Cécilia Vincent et Nathalie Brailon.**

### Le projet d'école reprend les axes de l'an dernier

La cohésion d'équipe, le vivre ensemble (projet d'aménagement de la cour) et la culture artistique, cette année axée plus particulièrement sur les sons.

### D'anciens projets sont toujours d'actualité

- **Le décroisement** (travail en petits groupes avec les grands l'après-midi).
- **L'activité aquatique** pour les grands en Mai et Juin.

Des spectacles et sorties seront également proposés tout au long de l'année.

Les enseignantes remercient,  
pour leur soutien financier,  
la municipalité et l'association Ampuis Mozaik.

## L'école élémentaire et "Emile".

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école élémentaire s'est engagée dans un tout nouveau projet, **EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère)**, qui consiste à augmenter le temps d'exposition à l'anglais pour l'ensemble des élèves et à stimuler l'apprentissage des autres matières par une approche innovante.

### Deux projets sportifs ont également démarré

- Les élèves de CP et CP/CE1 **se rendent à la piscine** de Loire sur Rhône, tous les mardis, du 15/09 au 08/12/20 inclus.
- Les élèves de CM1 et de CM2 iront le jeudi, du 17/12/20 au 25/03/21 inclus.
- Les élèves de CE1/CE2, de CE2 et de CE2/CM1 **ont commencé un cycle vélo**, encadré par Xavier Brun, qui apporte également le matériel. Les séances ont déjà commencé et se dérouleront les lundis après-midi, du 07/09 au 12/10/20.

**Enfin, notre intervenante musique est de retour** : Laura Bezault intervient tous les mardis, avec l'ensemble des classes réparties sur la journée.

## La nouvelle Municipalité

**d'Ampuis**, qui s'est déjà ouverte largement à la communication en réalisant une page facebook et en s'appuyant sur une étudiante en communication, va créer, cette année, **un Conseil Municipal d'enfants** afin de tenir compte des préoccupations des plus jeunes et leur donner un aperçu de la vie municipale et de la fonction de Maire.

**Tous les élèves de CM1 et CM2 résidant à Ampuis, qu'ils soient scolarisés en école privée ou publique, seront impliqués.**

Ces élèves éliront seize d'entre eux qui représenteront les enfants de la commune durant deux années de mandat.

La parité sera obligatoire. Ils se répartiront en deux commissions dont les thèmes seront choisis par eux. Ils disposeront d'un budget de fonctionnement pour réaliser les projets qu'ils auront proposés au Conseil Municipal d'adultes et seront, bien entendu, encadrés par des élus de la commune.

## CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Durant la semaine du 12 octobre, une information sera faite à l'école d'Ampuis.

**Le samedi 7 novembre 2020, de 10h à 12h, une réunion de présentation du Conseil Municipal d'enfants rassemblera, en salle des mariages, tous les enfants concernés.**



# *Journées du Patrimoine 2020 à Ampuis*

**Deux visites du Musée du Caveau du Château**  
ont été organisées par Ampuis Culture et Patrimoines  
les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020.



En raison du Covid 19, le nombre de visiteurs était limité à 15 personnes par visite. Une majorité d'Ampuisais a très vite réservé et nous avons dû refuser, malheureusement, de nombreuses personnes.

Lors de ces rencontres, nous avons fait connaissance avec de nouveaux habitants, mais aussi d'anciens, qui tous s'intéressent à la culture et au patrimoine de notre village.

Ils ont été très impressionnés par la richesse des collections de Marcel Guigal, que ce soit au niveau des instruments anciens qui servaient aux travaux de la vigne, comme à la petite salle des Trésors, sans oublier la remarquable collection de pièces très anciennes dont certaines datent d'avant JC.

Ces rencontres conviviales ont permis de mieux se connaître et d'échanger sur les nombreuses ressources qu'offre notre village d'Ampuis.



# € Economie locale

## Plan de relance économique à destination des TPE, PME et ETI industrielles pour aider à la reprise suite à la pandémie COVID-19.

Des dispositifs sont mis en place par l'Etat pour soutenir les entreprises. Ces dispositifs pourront être mobilisés dans les prochains mois afin de les accompagner dans la reprise de leur activité. Ils sont complémentaires de ceux mis en place par les conseils régionaux, les collectivités locales ou les chambres de commerce et d'industrie.

Ils sont de différentes natures :

- Aide au financement
- Aide à la transition écologique
- Relocalisation des entreprises
- Aide à la transition numérique
- Maintien de l'emploi

Un guide est disponible sur :

[www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf](http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf)



## Nouvelles de l'association...

... En raison de la pandémie, l'association des artisans et commerçants a dû mettre en sommeil ses activités, notamment la tombola de la semaine commerciale. Mais le bureau est toujours sur le qui-vive et se réunit régulièrement pour suivre de près l'évolution de l'actualité, mais nous gardons le moral.

Un grand merci à tous nos adhérents qui, malgré la conjoncture difficile pour tout le monde, ont continué de jouer le jeu en réglant leurs cotisations.

**Un signe encourageant :**

l'association vient de dépasser le cap des 50 membres, preuve de notre dynamisme.

### Places de parking... un petit effort !

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, il serait bien que les commerçants prennent l'habitude de se garer sur les parkings extérieurs à celui de l'église afin de réserver ces places pour leur clientèle.

La municipalité vient de créer encore une vingtaine de places de parking... donc mettons à profit ces nouveaux aménagements.

**Le bureau compte sur la compréhension de tous et vous en remercie.**



**Ce samedi 17 octobre 2020**, l'équipe U18 du Basket arborait le jeu de maillot offert par **l'association Articom**. Nous espérons que cette équipe défendra haut et fort les couleurs d'Ampuis et que ce jeu de maillots leur portera chance dans leur parcours sportif.



Ce jeu de maillots d'une valeur de 850 euros payé par l'association est le fruit de **la recette des Illuminations 2019, organisée par Articom**.

**L'école de musique d'Ampuis** se verra offrir également des instruments d'une valeur de 850 euros.

Nous voulions organiser une petite réception avec l'ensemble des adhérents, la municipalité et des membres de chaque association, mais le Covid nous en a empêché à plusieurs reprises.

**Celle-ci aura lieu de manière plus officielle, en comité très restreint, le mardi 27 octobre 2020.**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI ET MERCREDI	8h00-12h00	13h30-17h30
MARDI	8h00-12h00	
JEUDI	8h00-12h00	
VENREDI	8h00-12h00	13h30-16h30



Mairie Ampuis - Boulevard des Allées - Tél. 04 74 56 04 10 / Fax 04 74 56 12 54 / email : mairie@ampuis.com / site : www.ampuis.fr  
Directeur de la publication : Richard BONNEFOUX - Coordinateur général : Olivier PASCUAL - Coordinatrice : Maryse FAURE  
Photos : Municipalité Ampuis- unsplash - Conception graphique/impression : Imag'in création 69420 Ampuis - imprimé sur papier PEFC



## Bienvenue à Chloé, notre nouvelle recrue !

Chloé a rejoint l'équipe administrative, début octobre, pour une durée de 2 ans.

Etudiante en alternance en master Manager de Communication à Lyon, elle sera en charge de développer l'image de la commune.

Agée de 21 ans et originaire de Saint-Georges d'Espéranche, nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses études et de s'épanouir dans notre commune !



Suivez-nous



## Distribution des **colis** de Noël

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) distribuera un colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus.

Ce sont monsieur le Maire, l'ensemble des élus et les membres du CCAS qui assureront la distribution à partir du 15 décembre et jusqu'au 23 décembre inclus.

Si vous venez d'emménager sur la Commune et que vous êtes âgé de 70 ans ou plus, pensez à vous inscrire auprès de la Mairie.

## Plan **grand froid** 2020

La municipalité invite les personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées de la Commune à s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables, afin qu'en cas de canicule ou de grand froid, les services du CCAS puissent prendre de leurs nouvelles et intervenir si besoin.

Pour vous inscrire, ou inscrire un proche (avec son accord), il faut remplir une fiche contact disponible en mairie.

A noter que les personnes ne doivent pas se réinscrire chaque année.

